

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 6 mars 2020 à 20 heures 30 minutes
Mairie

L'an deux mil vingt, le six mars, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel LAGRANGE, maire,

Présents : M. Daniel LAGRANGE, M. Christophe HANU, M. Gérard LEROY, M. Jean PERROT, Mme Corinne WEIGERDING, Mme Chantal GERBELLI, Mme Marielle GRANDJEAN, Mme Pierrette NUNEZ, Mme Aurore PERRARD

Procurations : M. Damien BARBESANT à M. Daniel LAGRANGE – Mme Isabelle ETTER à Mme Pierrette NUNEZ – Mme Christine PECQUERIAUX à – M Christophe HANU

Absents : M. Gilles HERAK, M. Fred ARBAUT, Mme Amandine CRIADO,

Excusés : M. Damien BARBESANT, M. Olivier MEUNIER-CONROUX, Mme Isabelle ETTER, Mme Christine PECQUERIAUX,

Secrétaire de séance : Mme Corinne WEIGERDING

Approbation du PV du conseil du 17 janvier 2020

Ordre du jour :

- Compte administratif 2019
- Compte de gestion 2019.
- Budget 2020 – Affectation du résultat d'exploitation 2019.
- Fixation des taux d'imposition 2020.
- Vote du budget 2020.
- Attribution des subventions aux associations.
- Cession camion communal – modification montant
- Création de timbres "pêche à l'esturgeon".
- Questions diverses.

Compte administratif 2019

Considérant que M. Daniel LAGRANGE, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Christophe HANU, 1^{er} adjoint pour le vote du compte administratif,
Le Conseil Municipal vote le compte de l'exercice 2019 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	673 831.00 €
	Réalisé :	402 273.99 €
	Reste à réaliser :	253 367.00 €
Recettes	Prévus :	673 831.00 €
	Réalisé :	464 468.36 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	1 702 864.00 €
	Réalisé :	1 290 216.49 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévus :	1 702 864.00 €
	Réalisé :	1 757 134.13 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	62 194.37 €
Fonctionnement :	466 917.52 €
Résultat global	529 111.89 €

La majorité est atteinte

Compte de gestion 2019

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les modalités d'exécution et de réalisation du budget primitif de 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019, et avoir constaté qu'il est conforme au compte de gestion,

- Approuve le compte de gestion 2019 dressé par Monsieur MARQUIS, trésorier.

La majorité est atteinte

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 du budget principal,
Considérant que les finances du budget principal ont été normalement administrées,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Considérant que le compte administratif du budget principal fait apparaître un excédent d'investissement de 62 194.37 €, un déficit des restes à réaliser de 253 367.00 € et un excédent de fonctionnement de 270 645.64 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Rappel de l'excédent d'exploitation au 31/12/2019	529 111.89 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	253 367.00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	213 550.00 €
Résultat reporté en investissement (001)	62 194.37 €

La majorité est atteinte

Fixation des taux d'imposition 2020

Considérant l'avis du bureau municipal

Le conseil municipal décide d'appliquer pour 2020 les taux suivants sur les taxes directes locales :

• Taxe d'habitation	14,48 %
• Foncier bâti	19,96 %
• Foncier non bâti	59,58 %

La majorité est atteinte

Vote du budget primitif 2020

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2020 qui se décompose comme suit :

Investissement

Dépenses	726 900.00 €
Recettes	726 900.00 €

Fonctionnement

Dépenses	1 721 680.00 €
Recettes	1 721 680.00 €

La majorité est atteinte

Subventions aux associations modalités des attributions et propositions 2020

Sur proposition du maire et de l'adjoint délégué,

Vu l'avis favorable du bureau, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal rappelle aux associations que toute demande de subvention doit s'appuyer sur un rapport annuel d'activités, la présentation d'un bilan financier et du procès-verbal de la dernière assemblée générale. Un dossier type est proposé pour faciliter la démarche. Le livre de comptes de l'association doit être visé et paraphé par l'adjoint délégué, avant versement de la subvention annuelle.

Le conseil rappelle en outre que la municipalité souhaite être invitée aux AG des associations qu'elle subventionne, et que les subventions votées ne seront versées qu'après production des pièces mentionnées ci-dessus. L'évolution du projet associatif peut justifier une adaptation du montant de la subvention indépendante des sommes versées les années précédentes.

Le conseil municipal décide d'attribuer pour 2020 les subventions suivantes aux associations :

Associations de Messein

Ecole canine	55 €
Tonic Gym	350 €
Anciens combattants	190 €
FC RF 2M	1 700 €
Génération messinoises	1 000 €
Francas	2 000 €
Association sportive de l'école (USEP)	270 €
Peinture et patrimoine lorrain	540 €
Dessin & peinture	200 €
Association Pâtis des Iles	120 €
Comité de jumelage	800 €
Association « Des Bruits de Casseroles »	2 600 €
Conseil de Village	100 €
Messein en Fête	2 500 €
Comité Œuvres Sociales et Amicale Personnel Communal	500 €
Boule Loisirs de Messein	200 €
Association de Pêche des Etangs de Messein (APEM)	2 690 €
Association des Joueurs de Messein	100 €

Subventions associations extérieures

Association des donneurs de sang	80 €
Groupe musical la Néodomienne	270 €
Une rose, un espoir - Association de motards Les Chardons	100 €
CLCV	50 €
Soit au total pour l'année 2020 :	16 415 €.

Le conseil rappelle en outre que les subventions aux associations agissant dans le domaine de la solidarité, de l'aide aux jeunes et aux plus démunis sont laissées à la discrétion du CCAS à qui une dotation est versée en correspondance.

La majorité est atteinte

Cession camion communal – modification du montant

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 septembre 2019 autorisant la maire à vendre le camion VOLVO immatriculé 837AAD54,

Vu la proposition qui a été faite par le garage de la Feltière, situé 17 boucle des Dinandiers – 57290 FAMECK,

Considérant que le montant de la cession devait s'élever à 9 000 euros HT (la commune n'étant pas assujettie à la TVA),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la vente du camion Volvo au prix de 9 000 euros au garage de la Feltière.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

La majorité est atteinte

Régie Pêche : Création d'un timbre de pêche à l'esturgeon

Considérant la proposition de l'association de pêche des étangs de Messein de mettre en place une pêche à l'esturgeon sur l'étang dit "la banane",

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de mettre en place la vente de timbre "pêche à l'esturgeon" à compter du 1^{er} avril 2020,
- fixe le prix de vente à 10 € la journée pour une seule canne,
- annexe la "pêche à l'esturgeon" au règlement de pêche en vigueur,
- autorise le maire à procéder à la création et l'impression des dits timbres.

La majorité est atteinte

NOM	PRENOM	SIGNATURE
LAGRANGE	Daniel	
HANU	Christophe	
MEUNIER-CONROUX	Olivier	
WEIGERDING	Corinne	
GERBELLI	Chantal	
PERROT	Jean	
LEROY	G�rard	
GRANDJEAN	Marielle	
HERAK	Gilles	
PECQUERIAUX	Christine	
ARBAUT	Fred	
NUNEZ	Pierrette	
ETTER	Isabelle	
BARBESANT	Damien	
PERRARD	Aurore	
CRIADO	Amandine	